

LES INSTANCES DE DECISION ET DE CONCERTATION

Les commissions émanant du Conseil

Instances	Titulaires	Suppléants
<p>Commission de Recours Amiable (CRA) Elle s'est réunie dix fois en 2022. Prévue par l'Article R121-1 du Code de la Sécurité Sociale, la CRA est une instance de règlement des litiges qui examine les réclamations formées contre les décisions prises par la CPAM. La consultation de la CRA est obligatoire avant l'ouverture d'une procédure contentieuse devant le TASS. Tous les litiges liés à l'application de la législation, hormis ceux qui relèvent du contentieux médical ou du contentieux technique, peuvent être soumis à la CRA.</p>	<p>Guy SIONNEAU René-Pierre PIGNOTTI Sandrine KRIEF Mauro CUZZONI Patrick COUTEAU</p>	<p>Estelle GIBAUT Cécile ROUILLAC Nadine JOUINT Franck-Olivier DURUT Jeanne BUARD</p>
<p>Commission d'action sanitaire et sociale (CASS) Elle s'est réunie vingt-six fois en 2022 (dont deux plénières, une réunion de présentation ASS et une commission spéciale subventions). La CASS octroie, au-delà du cadre des prestations légales, des aides financières à caractère ponctuel et facultatif afin de favoriser l'accès aux soins des assurés sociaux fragilisés.</p>	<p>Valérie LEMAIRE Cécile ROUILLAC Christophe NAMI Mauro CUZZONI Gérard PHILIPPE Patricia PILON Brigitte TILLIER Nassera SERHANI Nadine JOUINT Patrick COUTEAU</p>	<p>Jean-Dominique AUSBERT Bruno CHAUSSEPIED Michel LESTREZ Franck-Olivier DURUT Jeanne BUARD Eric DUMOULIN Bruno CHAUSSEPIED Sylvie BERTRAND Sandrine JOSSE Claudine GILLET</p>
<p>Commission des relations avec les usagers Elle s'est réunie une fois en 2022. La CRU est une commission facultative mise en place par décision du Conseil de la CPAM en juin 2005. Elle délibère sur les modalités de traitement des réclamations déposées par les usagers. Elle est informée des bilans et évolutions engagés par la Direction sur la Relation Clients, la Conciliation, le développement des offres de service.</p>	<p>Jean-Dominique AUSBERT Valérie LEMAIRE Eric DUMOULIN Guy SIONNEAU Sandrine KRIEF Sylvie BERTRAND Franck-Olivier DURUT Sandrine JOSSE Patrick COUTEAU Claudine GILLET</p>	<p>Philippe FRAYSSE Estelle GIBAUT Patricia PILON René-Pierre PIGNOTTI Nadine JOUINT Nassera SERHANI Mauro CUZZONI Michel LESTREZ Gérard PHILIPPE Monique VAN GEYT</p>
<p>Commission des pénalités financières Elle s'est réunie cinq fois en 2022. La commission des pénalités financières est compétente pour donner un avis au Directeur sur l'application d'une pénalité financière en cas d'inobservation du Code de la Sécurité Sociale ayant abouti à une demande de remboursement ou de prise en charge indue pour un assuré, un professionnel de santé, un établissement ou un employeur. Lorsque l'anomalie est détectée pour un professionnel de santé ou un établissement, la commission intègre des représentants de la profession concernée.</p>	<p>Brigitte TILLIER René-Pierre PIGNOTTI Frédéric BUTEL Sylvie BERTRAND Jeanne BUARD</p>	<p>Jean-Dominique AUSBERT Eric DUMOULIN Philippe BLANDIN Mauro CUZZONI Monique VAN GEYT</p>

Les instances de l'ARS

Instance	Titulaires	Suppléants
<p>Conseil de surveillance de l'ARS Instance de gouvernance et de pilotage de l'ARS, le Conseil de surveillance donne son avis sur les orientations et la mise en œuvre de la politique régionale de santé. A l'instar d'un conseil d'administration, il approuve le budget et les comptes de l'Agence.</p>	<p>Collège Salariés Eric DUMOULIN (CFTC)</p>	<p>Collège Salariés Cécile ROUILLAC (CFTC)</p> <p>Collège Employeurs Christophe NAMI (MEDEF)</p>